

AndrÃ© Santini retrouve son siÃ¨ge de prÃ©sident du comitÃ© de bassin Seine-Normandie

Dossier de la rÃ©action de H2o
December 2011

Son opposante Anne Le Strat dÃ©nonce
"une revanche de la pire bassesse politique"

À

L'Ã©lu francilien, ancien secrÃ©taire d'Ã‰tat à la Fonction publique, avait dÃ©posÃ© un recours devant le tribunal administratif de Cergy afin de contester l'Ã©lection d'Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris, qui lui avait ravi le 29 septembre 2011 cette prÃ©sidence stratÃ©gique. Le dÃ©putÃ©-maire Nouveau Centre d'Issy-les-Moulineaux, remporte ainsi la bataille judiciaire qui l'oppose à l'adjointe au maire de Paris Anne Le Strat (apparentÃ©e PS) et rÃ©cupÃ“re la prÃ©sidence du comitÃ© de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le 29 septembre dernier, contre toute attente, AndrÃ© Santini, avait perdu la prÃ©sidence de ce comitÃ©. Le prÃ©sident du Syndicat des eaux d'Île-de-France, dÃ©fenseur de l'idÃ©e d'un "Grand Paris de l'eau", avait Ã©tÃ© battu au second tour par Anne le Strat, adjointe au maire de Paris et Ã©galement prÃ©sidente de la RÃ©gie municipale de l'eau de Paris : 73 voix pour Anne Le Strat contre 69 à AndrÃ© Santini. Ce dernier, qui achevait alors son second mandat, avait dans la foulÃ©e dÃ©posÃ© un recours devant le tribunal administratif de Cergy contre cette Ã©lection, contestant le mode de calcul de la majoritÃ© nÃ©cessaire pour l'emporter, alors qu'au premier tour, il avait recueilli 71 voix contre 70 à son adversaire.

L'audience a eu lieu le 24 novembre et la dÃ©cision a Ã©tÃ© connue mercredi 30 novembre, à la veille du premier comitÃ© qu'Anne le Strat devait prÃ©sider ! "Cette cÃ©lÃ©ritÃ© du tribunal pourrait rentrer dans le Guinness Book des records", a dÃ©claré l'intÃ©ressÃ©e à France-Presse, se rÃ©servant le choix du type d'action à engager pour contester ce jugement du tribunal administratif de Cergy. "Le tribunal annule le second tour, estime que seul le premier tour est valable et que M. Santini est à l'origine, alors que le second tour n'avait pas été contesté par personne lors de l'Ã©lection, où le mode de désignation utilisé est celui en cours depuis plus de douze ans", a-t-elle expliqué. Pour la prÃ©sidente invalidée, "les rÃ©seaux politiques ont rÃ©ussi à faire pression sur la justice pour qu'elle hÃ©rite sa dÃ©cision. Il s'agit d'une revanche de la pire bassesse politique, d'un putsch sur un vote démocratique. AndrÃ© Santini revient par la fenêtre de sa fonction scandaleuse, il ne pourra prÃ©sider le comitÃ© de bassin dans de bonnes conditions." À son contact AndrÃ© Santini a déclaré à l'AFP : "Le tribunal administratif a accepté très vite, il s'est appuyé sur une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, il m'a confirmé dans mes fonctions, je suis content."

Cette prÃ©sidence est particuliÃ“rement stratÃ©gique puisque le comitÃ© est

le plus important de France, couvrant 25 dÃ©partements et 18 millions d'habitants et disposant d'un budget de prÃ¨s d'1 milliard d'euros, lequel provient notamment des taxes sur l'eau payÃ©es par les usagers. L'agence accorde des subventions et des avances aux collectivitÃ©s locales, aux industriels, agriculteurs et associations qui entreprennent des travaux pour mieux gÃ©rer les ressources et lutter contre les pollutions.